98964 - Celui dont les bonnes oeuvres l’emportent sur les mauvaises enterera au paradis et échappera du châtiment

question

Je voudrais savoir ce qui se passera pour le musulman après le pesage de ses oeuvres sur la Balance. Va-t-il au paradis quand ses bonnes oeuvres l’emportent sur ses mauvaises oeuvres? Ou ira-t-il d’abord en enfer pour être purifié des mauvaises oeuvres qu’il a commises?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, on doit croire à propos des choses de la Vie future qu’il existe une Balance sur la quelle Allah pèsera les oeuvres des fidèles comme le Transendant l’a dit: «Allez donc chez lui; puis, dites-lui: « Nous sommes tous deux, les messagers de ton Seigneur. Envoie donc les enfants d'Isra’il (Israël) en notre compagnie et ne les châtie plus. Nous sommes venus à toi avec une preuve de la part de ton Seigneur. Et que la paix soit sur quiconque suit le droit chemin !» (Coran,20:47)

Dans son célèbre traité sur le dogme, at-Tahawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « nous croyons à la Résurrection et à la sanction opposée aux oeuvres au jour de la Résurrection, à la parade, à l’examen de comptes, à la lecture du livre, à la récompense, au châtiment, au Pont et à la Balance.» La balance vient après l’examen de compte et avant le pont.
Al-Qourtoubi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « les ulémas ont dit qu’après l’examen de compte, on procédera au pesage des oeuvres car cela vise à sanctionner. Aussi la sanaction doit-elle la suivre puisqu’elle sert à confirmer les oeuvres alors que le pesage les mesure pour montrer la proportionalité de la sanction. C’est dans ce sens qu’Allah le Très-haut dit: « Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes.»

(Coran,21: 47) et « quant à celui dont la balance sera lourdeil sera dans une vie agréable; et quant à celui dont la balance sera légère,sa mère [destination] est un abîme très profond. » (Coran,101:6-9)» jusqu'à la fin de la sourate. » Extrait de tadhkirah,p.359.

En dépit de l'absence d'un texte sur l'ordre de succession des évènements sus-cités, on trouve des efforts d'interprétation émanant de certains ulémas.L'ordre attribué par al-Qourtoubi à certains ulémas est chrologiquement pertinent. En effet, Allah examine les comptes de l'individu et l'amène en en reconnaitre l'exactitude puis Il installe la Balance afin de montrer le résultat de l'examen et montrer au fidèle comment l'examen de son compte se reflète clairement sur la Balance. » Voire la Vie dernière d'al-Awadji (3/1169)

Deuxièmement, une fois les oeuvres pesées, les gens se diviseront en trois groupes. Le premier est formé par ceux dont les bonnes oeuvres l'emportent sur les mauvaises. Ceux-là seront heureux comme le Très-haut le dit: «Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.» (Coran,23:102-103) et : « quant à celui dont la balance sera lourde,il sera dans une vie agréable; et quant à celui dont la balance sera légère,sa mère [destination] est un abîme très profond. » (Coran,101:6-9»

Le deuxième groupe est formé par ceux dont les mauvaises oeuvres l'emportent sur les bonnes.Si ceux-là sont musulmans,ils iront en enfer pour y être purifiés avant d'être envoyés au paradis. S'ils sont des mécréents, ils resteront éternellement en enfer comme l'indique le verset de la sourate 23 déjà cité.

Le troisème groupe sont ceux dont les bonnes oeuvres et les mauvaises sont égales. Ceux-là seront installés dans un endroit entre le paradis et l'enfer où ils verront les occupants des deux destinations. C'est dans ce sens que le Transcendant dit: «Et entre les deux, il y aura un mur, et, sur al-A'raf seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques. Et ils crieront aux gens du Paradis: « Paix sur vous ! » Ils n'y sont pas entrés bien qu'ils le souhaitent. Et quand leurs regards seront tournés vers les gens du Feu, ils diront;: « Ô notre Seigneur ! Ne nous mets pas avec le peuple injuste. » (Coran,7:46-47) Ce groupe finira par entrer au paradis.

Dans son Tafsir (2/289) Ibn Kathir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) ecrit: « dans Son discours adressé aux occupants du paradis et aux occupants de l'enfer, Il souligne l'existence

d’une barrière entre les deux qui empêche les gens de l’enfer d’arriver au paradis. A ce propos, Ibn Djarir dit : le terme aaraaf est le pluriel de urf qui désigen en arabe un endroit élevé de la terre. D’oû l’usage du terme urf pour désigner la crête de coq. Selon une version reçue d’Ibn Abbas, al-aaraaf désigne une dune située entre le paradis et l’enfer où seront enfermés des auteurs de péchés. Une autre version parle d’un mur entre le paradis et l’enfer. C’est ce que disent adh-Dahhak et d’autres ulémas parmi les exégètes. Pour as-Suddi,les aaraaf sont appelés ainsi car ceux qui s’y trouveront reconnaitront les autres.

Les expressions des exégètes divergent quand il s’agit d’expliquer qui sont les gens des aaraf. Elles n’en concordent pas moins pour degager un sens selon lequel il s’agit de gens dont les bonnes et mauvaises oeuvres sont égales. C’est ce que précisent Houdhayfa , Ibn Abbas, Ibn Massoud et d’autres parmi les ancêtres pieux et leurs successeurs (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde).

Ibn Djarir dit: « Yaaqoub m’a rapporté d’après Houchaym d’après Houssayn d’après ach-Chaabi qu’il a été demandé à Houdhayfa qui sont les gens des aaraaf et qu’il a dit: « ce sont des gens dont les bonnes et mauvaises oeuvres sont égales. Leurs mauvaises oeuvres les ont empêché d’aller au paradis et leurs bonnes ouvres n’ont pas suffis pour les empêcher d’aller en enfer.D’oû leur arrêt au mur en attendant qu’Allah les juge. »

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « il (le croyant) peut à côté de ses péchés accomplir de bons actes suffisant pour le sauver de l’enfer mais pas assez pour lui donner le droit d’accès au paradis. Dès lors, il appartient aux gens des aaraaf. Ceux-ci peuvent avoir le paradis pour destination défitive sans qu’on les en rapproche au paravant car ils ne craigenaient pas Allah assez et ne retournaient pas au près de Lui. » Extrait de Madjmou al-fatawa (16/177)

Cheih Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « j’ai entendu une personne dire: « les aaraaf sont un mur entre le paradis et l’enfer oû des gens demeureront des années? » Voici sa réponse: « au jour de la Résurrection les gens seront diviés en trois groupes. Un groupe dont les bonnes oeuvres l’emprteront sur les mauvaises. Ceux-là ne seront pas châtiés car ils entreront au paradis. Un groupe dont les mauvaises oeuvres l’emporteront sur les bonnes. Ceux-là mériteront un châtiment propprtionnel à leurs mauvaises

actions avant d’être admis au paradis.Un troisème groupe dont les bonnes et mauvaises actis sont égales. Voilà ceux qui seront sur les aaraaf: ils ne sont ni au paradis ni en enfer mais installés dans un endroit élevé où ils veront les deux partis.Ils resteront sur place aussi long temps qu’Allah le voudra avant d’être installés au paradis. C’est ce qui découle de la justice parfaite d’Allah le Transcendant et Très-haut qui veut que chacun reçoive son dû.Le premier groupe sont les gens du paradis. Le deuxième regroupe les gens de l’enfer.Le troisième réunit les gens de l’aaraaf. Le lieu de rencontre ainsi déginé est provisoire, l’accueil définitif se fera , soit au pardis, soit en enfer. Puisse Allah nous insérer tous dans le groupe accuilli au paradis. » Extrait de Liqaa al-Bab al-maftouh (14/16)
Allah le sait mieux.